



Règlement de dette bancaire

Par **NAT972**, le **26/01/2017** à **16:33**

Bonjour, j'ai été chef d'entreprise et j'ai contracté un prêt d'entreprise auprès d'une banque. L'entreprise a fermé et moi je suis tenue de régler la somme en tant que garante. De plus, j'avais un souci de dépassement de carte bancaire. Alors, la banque m'a fiché aux incidents bancaires en plus de mon prêt. il n'y a jamais eu de jugement. Mais en fait, qu'est-ce que je risque ? Car je ne serais pas en mesure de régler maintenant étant au chômage. Une saisie ? Un interdit bancaire pendant combien de temps ?
Merci pour votre précieuse aide
Cordialement
NAT972

Par **Visiteur**, le **26/01/2017** à **16:53**

Bsr,
Une saisie serait possible après un jugement.
L'interdiction bancaire est en général de 5 ans.